

HÔTEL DE VILLE

*Direction Générale des Services**N° tél. : 01.69.49.76.57**N/Réf. : NDA/CS/MR***DECISION N° 2008/77****OBJET** : Conventions de formation des élus municipaux conclue avec le GIE IFEL

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT la participation des élus municipaux à une formation le 12 avril 2008 dispensée par le GIE IFEL, dont le siège se situe 122, rue de Provence 75008 PARIS,

DECIDE

DE signer la convention à intervenir avec Le GIE IFEL en vue de la formation des élus municipaux, sur le thème « le rôle et les missions de l' élu municipal », dont le coût de la prestation s'élève à 1 500 € nets pour la journée de formation.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 10 avril 2008.



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

